

inFO militante

N° 3378 du 22 février au 7 mars 2023

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



Le 7 mars, on le prépare!

© F. BLANC



p. 4 à 7

© JEAN-LUC BOIRE



p. 11 à 14

© F. BLANC



p. 23

//// ACTU (pages 4 à 7)

« Le 7 mars est un point de départ » au durcissement de la mobilisation

- Interview du secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot.
- Déterminés à gagner, les travailleurs durcissent le ton!
- Comme leurs aînés, les jeunes sont mobilisés.
- Début de l'examen du texte au Sénat le 28 février.

//// DROIT (page 9)

• La prescription de la priorité de réembauchage dépend-elle de la rupture du contrat de travail ou de l'exécution du contrat de travail?

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Retraites : la clé de leur financement, c'est l'emploi et les salaires.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Plateformes : la directive européenne en faveur du salariat des travailleurs est sur le bon chemin.
- Les Danois mobilisés contre l'abolition d'un jour férié.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- Retraites : d'autres solutions... Une analyse du secteur confédéral de l'économie et du service public.
- Commerce d'habillement : Kookaï à son tour en redressement judiciaire.
- Chaussures André : au sein de l'enseigne historique, en difficulté, c'est l'incertitude sur l'emploi.
- Banques : des suppressions de postes malgré des bénéfiques records.
- Au CHU de Bordeaux, les personnels de gériatrie en grève illimitée.
- Nationalisation d'EDF : l'étape cruciale du Sénat.
- Territoriaux d'Angers : déjà cinq mois de conflit sur les salaires.
- Éducation : FO dénonce le piège du pacte enseignant.
- Chez Pôle emploi, FO tire la sonnette d'alarme sur la sécurité des agents.

//// HISTOIRE (page 22)

- Les grandes grèves du XX^e siècle... et du XXI^e!

//// PORTRAIT (page 23)

- Alain-Éric : « Les gens partent usés par une vie au Smic ».

L'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, C. Chiclet, F. Darcillon.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal février 2023.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts



DÈS LE 7 MARS, « LA FRANCE À L'ARRÊT »!



© F. BLANC

La confédération a réuni l'ensemble de ses fédérations afin de continuer la mobilisation contre la réforme des retraites et de préparer « la France à l'arrêt », dès le 7 mars. Toutes ont répondu présentes.

Pour ce faire, les fédérations appellent leurs syndicats et leurs sections syndicales à organiser des assemblées générales, pour informer les travailleuses et travailleurs du privé comme du public et

préparer le blocage de l'économie dès le 7 mars par la grève et les actions décidées par les travailleurs.

Nous étions des millions de travailleuses et de travailleurs, de retraités et de jeunes présents aux différentes mobilisations du 19 et du 31 janvier et des 7, 11 et 16 février 2023.

Le 7 mars, capitalisons cette dynamique et comptons sur le soutien de tous les Français pour faire entendre raison au gouvernement.

FO dénonce l'attitude du

président de la République et de son gouvernement, qui s'obstinent à porter cette réforme malgré les mobilisations massives et déterminées de millions de personnes depuis le 19 janvier. À ce titre, l'intersyndicale a adressé un courrier aux députés et aux sénateurs afin de les mettre face à leurs responsabilités et leur demander de rejeter ce projet.

FO conteste ce projet de réforme injuste et brutal et mettra tout en œuvre pour qu'il soit retiré.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

« Le 7 mars est un point de départ »

Interview du secrétaire général de la confédération



PHOTOS: F. BLANC

sanctions des entreprises. Par comparaison avec l'index égalité : aujourd'hui il y a encore un écart de salaire de 22% entre hommes et femmes. S'il y avait égalité, 6 milliards d'euros supplémentaires par an iraient à notre système de retraite par répartition. Si la non-adoption de l'article 2 (l'index senior) n'est pas un sujet pour FO, elle montre une chose : il y a eu une majorité à l'Assemblée pour voter contre cet article, pour des motifs différents. Au final, cela conduit à une absence de contraintes, même minimales, sur les employeurs.

En quoi consiste la France à l'arrêt de 7 mars? Quelles sont les modalités? Et les jours suivants, quelles perspectives? Une reconduction?

Depuis le 19 janvier on a eu des millions de personnes dans la rue, mais l'exécutif ne voit pas, n'entend pas. En intersyndicale, on a donc décidé de mettre la France à l'arrêt le 7 mars. J'ai réuni nos fédérations le 15 février. Et il y a un accord unanime. Pour les salariés, les travailleurs indépendants et autres, cela signifie arrêter de travailler. Cela commencera même dès le 6 mars, voire le 5 pour le secteur du bâtiment notamment [afin que les salariés ne soient pas déjà en déplacement professionnel le 7, NDLR]. Beaucoup de syndicats sont déjà dans le mouvement de grève : les éboueurs, les transports, les centres de



logistique, les raffineries, les transports en commun...

Dans l'aéronautique, chez Airbus à Toulouse et dans le cadre de l'intersyndicale, ils ont déjà dépensé beaucoup en frais de bus pour amener les grévistes sur les points de manifestation. À la Sécu, la FEC-FO souligne que pour la visibilité de la mobilisation, les accueils doivent être fermés le 7 mars et qu'il y ait des distributions de tracts devant les sites. Comme écrit par l'intersyndicale, on met la France à l'arrêt le 7 et on se saisit du 8, la journée internationale des droits des femmes. Le 7 au soir, par des assemblées générales, les grévistes décideront de ce qu'ils feront le lendemain. Le 7 est un point de départ. Rappelons qu'en 1995, nous avons proposé aux autres organisations 24 heures de grève dans tous les secteurs. Le caractère « reconductible »

L'InFO militante : Quelle analyse peut-on faire de la contestation de grande ampleur depuis le 19 janvier?

Ce projet de réforme des retraites qui demande à tout le monde de travailler plus longtemps, les travailleurs – adhérents syndicaux ou non – n'en veulent pas. Aujourd'hui, ce sont eux qui paieraient la facture. Personne d'autre puisque le projet ne change rien sur la conditionnalité des aides publiques et ne remet pas la justice sociale au centre des choses. L'exécutif dit que cette réforme est impérative, inéluctable... Pour le COR, les dépenses sont maîtrisées, il faudrait plutôt regarder du côté des recettes. L'État ne compense pas les aides publiques qu'il accorde aux entreprises. Et à quoi ont-elles servi? En tout cas pas à maintenir l'emploi, pas à relocaliser, pas à ré-industrialiser. Il faudrait faire une évaluation de ce qu'induirait la conditionnalité de ces aides.

La réforme des retraites ne prend pas la situation par le bon bout : l'emploi. Et des emplois pérennes, en CDI et pas au Smic toute la vie.

Dans ce projet, l'index senior, quant à lui, n'apportait rien, sans conditionnalité ni



au durcissement de la mobilisation

génération, Frédéric Souillot



n'était pas inscrit. Et la grève a duré trois semaines...

Sous quelle forme l'intersyndicale a-t-elle décidé de s'adresser aux parlementaires? Y aura-t-il d'autres initiatives?

Après celui envoyé aux députés et sénateurs, l'intersyndicale a en réflexion un courrier qui sera adressé au président de la République, avant le 7 mars.

À FO, on a imprimé la lettre aux parlementaires sous forme d'affiches et nous les avons envoyées aux UD. Les militants pourront les transmettre aux députés qu'ils rencontreront. S'ils ne sont pas reçus, ils pourront les coller sur les permanences parlementaires. Par ailleurs, des parlementaires ont déjà répondu à nos courriers et certaines UD ont déjà rencontré des députés. Et pas que ceux qui sont contre la réforme. À noter qu'aucun des éléments du courrier aux parlementaires n'est contredit.

Les modifications annoncées par le gouvernement améliorent-elles le projet comme il le déclare? Ponderaient-elles les éléments centraux de la réforme?

Les annonces faites par l'exécutif ne changent rien au fond de la réforme. Sans compter qu'une fois sur deux, la communication qu'il fait est fautive! Par exemple sur les 1200 euros de retraite « pour tous » les

retraités modestes. Et lorsque l'exécutif et la majorité gouvernementale affirment vouloir soutenir les petites pensions, rappelons qu'ils avaient la majorité absolue dans le quinquennat précédent. Et aussi que la retraite par répartition, ils voulaient l'abolir!

Concernant le projet sur les carrières longues, bien évidemment que cette réforme retarde l'âge légal de départ et ça ne réduit pas la durée de cotisation. Tout cela on l'a dit pendant les concertations.

Le gouvernement reste sourd depuis l'été aux mises en garde de l'intersyndicale. Cela souligne-t-il le motif budgétaire de la réforme?

Oui, c'est une décision budgétaire. La facture du « quoi qu'il en coûte », l'exécutif veut la faire payer aux salariés. Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance européen, né pendant la crise Covid et comptant l'octroi de prêts, l'une des garanties apportées était la modification de notre système de retraite par répartition. Faudra-t-il ensuite la modification de notre système de protection sociale? Paradoxalement, ce sont les mêmes qui expliquent que c'est notre amortisseur social qui nous permet de mieux sortir des crises, que ce soit celle de 2008 ou celle de 2020. Mais une fois que la crise est passée, la seule idée qu'ils ont est de le détruire par des décisions politiques ultralibérales.

Aujourd'hui, par cette réforme conçue dans une logique budgétaire, ce qui motive l'exécutif ce sont les dépenses que représentent les retraites dans le PIB, soit 13,8%, alors que la « norme » européenne est autour de 11%. Or, nous savons comment faire baisser cette part : il faut créer de l'emploi et conditionner les aides publiques. Ces aides, pour l'instant sans contreparties, pèsent près de 9% dans le PIB.

Par ailleurs,

le COR montre que, hors réforme, il y a une trajectoire à la baisse de la part des retraites dans le PIB. Donc le raisonnement de l'exécutif quant à la nécessité et l'urgence d'une réforme ne tient pas.

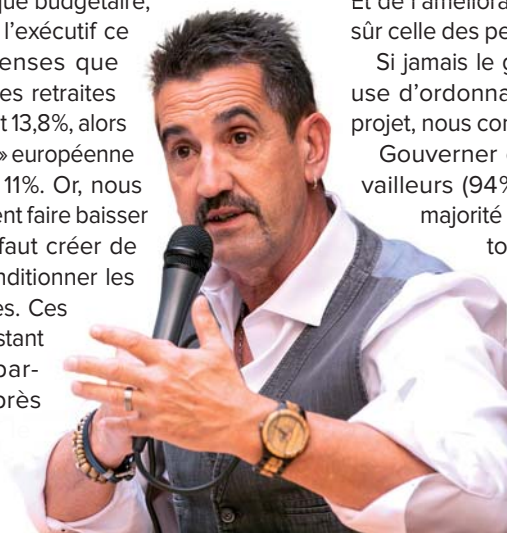
Que penser de l'amendement Ferracci, adopté le 10 février et portant sur la possibilité de remettre sur la table, d'ici un an, une réforme des retraites sur la base d'un régime universel?

L'amendement met en perspective la création d'un régime unique. Cela explique à tout le monde – à ceux qui pensaient naïvement par exemple que l'exécutif n'allait pas toucher aux fonctionnaires dans le cadre d'une réforme des retraites – qu'au contraire, nous sommes tous concernés. Quant à ceux qui voudraient une « clause de revoyure en 2027 »... Est-ce à dire que tous les quatre ans on aurait une réforme ôtant des droits aux travailleurs?! Stop! Si nous ne les faisons pas caler, demain il y aura un régime unique. Et en 2027, encore un recul de l'âge de départ puisque dans leur logique, il faut se comparer aux autres pays de l'OCDE. Même si on a le plus bas taux d'emploi de toute l'OCDE chez les 55-64 ans! Or, si ce taux augmentait de dix points, soit 825 000 personnes de plus en emploi par an, il y aurait 50 milliards d'euros de recettes en plus pour les retraites en 2032. Et de l'amélioration de l'emploi découle bien sûr celle des pensions.

Si jamais le gouvernement s'entêtait, qu'il use d'ordonnances pour faire passer son projet, nous continuerions à mobiliser.

Gouverner contre une majorité de travailleurs (94% selon les sondages), une majorité de citoyens (72%) et contre la totalité des organisations syndicales de salariés, cela ne s'appelle pas gouverner, cela s'appelle diriger. Or, face à ce dirigisme, on ne marchera pas. Et cela ne fait pas débat au sein de l'intersyndicale.

Propos recueillis par Valérie Forgeront



« Le 7 mars est un point de départ »

Après cinq journées interprofessionnelles de grèves et de manifestations depuis le 19 janvier, l'exécutif demeure sourd à la mobilisation massive des travailleurs, actifs ou retraités, et des jeunes, contre son projet de réforme des retraites, rejeté par les trois quarts des citoyens. L'intersyndicale, avec FO, appelle donc à durcir le mouvement. Concrètement, à mettre la France à l'arrêt dès le 7 mars. D'ici là, le texte de la réforme, non voté par l'Assemblée, sera quant à lui devant la commission des affaires sociales du Sénat à partir du 28 février, avant d'être débattu du 2 mars au 12 mars.

Comme leurs aînés, les jeunes sont mobilisés

Le 7 mars, les jeunes seront de nouveau mobilisés pour exiger l'abandon de la réforme des retraites. Dans un communiqué, les organisations de jeunesse, étudiants et lycéens, appellent, « à l'instar de l'intersyndicale, la jeunesse à se mobiliser, à durcir le mouvement [...] pour faire comprendre au gouvernement que nous refusons son projet de réforme des retraites ». Aux côtés de l'intersyndicale, ces organisations dénoncent un projet de réforme « profondément sexiste », et appellent aussi à « se saisir » du 8 mars, date de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Engagés depuis le 19 janvier dans

les manifestations, les jeunes dénoncent « la stratégie de passage en force » du gouvernement, niant la contestation sociale. Selon un syndicat étudiant, quelque 140 000 jeunes ont manifesté lors de la mobilisation interprofessionnelle du 16 février.

Travailler jusqu'à 70 ans? C'est non!

Se prononçant contre le recul de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans, les étudiants fustigent une réforme qui impactera lourdement leur avenir, alors que les jeunes sont déjà aux prises avec la précarité et les

difficultés d'insertion. Car les chiffres restent têtus : au dernier trimestre 2022, malgré un très léger mieux, le taux de chômage des jeunes reste très élevé, à 16,9%, souligne une étude de l'Insee de février. En outre, alors que l'âge moyen pour accéder à un emploi stable est passé à 27 ans, selon un rapport du CESE de 2019, l'accélération des 43 ans de cotisation de la réforme Touraine pour une retraite à taux plein obligerait donc les jeunes à travailler jusqu'à 70 ans, dénoncent certains syndicats étudiants, mobilisés aux côtés des travailleurs.

Ariane Dupré



© F. BLANC

au durcissement de la mobilisation

Déterminés à gagner, les travailleurs durcissent le ton!

Et de cinq! Et bientôt six...À l'appel de l'intersyndicale, à laquelle FO participe, les cinq journées interprofessionnelles, temps forts de mobilisations massives contre le projet de réforme des retraites, ont rassemblé chacune, depuis le 19 janvier, autour de 2 millions de manifestants. Et c'est sans compter bien sûr les grèves, et ce, note FO, « sans *procuration* »,

soit autant dans le public que dans le privé. Grande distribution, restauration collective, secteur du nettoyage, transports, énergie, bâtiment, éducation, santé, police, métallurgie... Une multitude de secteurs participent au mouvement de contestation. Débrayages dans des entreprises où d'ordinaire ils sont rares, salariés – et notamment les plus modestes – acceptant de perdre des journées de salaire, en cette période d'inflation, dans l'objectif de gagner contre



ALBI LE 16 FÉVRIER 2023 - PHOTO: DR

ce projet injuste... Les travailleurs montrent leur détermination.

La vitesse supérieure enclenchée dès à présent

Des centaines de milliers de jeunes, d'actifs et de retraités ont ainsi défilé dans les cortèges parisiens. Tout autant et même plus ont manifesté en province, dans des petites villes, comme à Albi le 16 février où

se sont rendus les secrétaires généraux des organisations, Frédéric Souillot pour FO. La pétition contre la réforme a déjà recueilli plus d'un million de signatures. Les sondages, d'où qu'ils viennent, montrent un rejet du projet par la quasi-totalité des travailleurs et les trois quarts des citoyens. Mais l'exécutif – et il est bien le seul – n'a toujours pas entendu la demande de retrait de la réforme. L'intersyndicale a donc

décidé de passer la vitesse supérieure, appelant à mettre la France à l'arrêt dès le 7 mars. Date, indique FO, qui est donc un « point de départ » au durcissement de la mobilisation, si l'exécutif reste sourd. Dans les services publics, dans les entreprises, dans les UD, dans les fédés, FO s'active pour la construire, par des réunions et des AG. Le bruit de la contestation devrait résonner fort dans les oreilles de l'exécutif...

Valérie Forgeront

Début de l'examen du texte au Sénat le 28 février

Quinze jours d'examen au Sénat, et pas un de plus! Le projet de réforme des retraites a été transmis le 18 février au Palais du Luxembourg, après vingt jours consacrés à sa première lecture à l'Assemblée nationale, sans que celle-ci ne parvienne à en discuter dans son ensemble en raison du nombre d'amendements déposés. Au Sénat, l'examen du texte – lancé après une semaine de pause – est prévu en quinze jours seulement. Il débutera le 28 février en commission à huis clos et se poursuivra en séance publique du 2 au 12 mars à minuit. Ces délais très courts découlent du choix de l'exécutif de passer par un projet de loi de financement rectificatif de la Sécurité sociale (PLFRSS). Ce « véhicule » législatif permet de recourir à l'article 47-1 de la Constitution qui contraint le

Parlement à se prononcer en cinquante jours maximum, soit d'ici le 26 mars à minuit. S'il n'y arrive pas, l'article 47-1 autorise l'exécutif à mettre en œuvre la réforme par ordonnance, sans vote. Cela ne s'est jamais produit.

Un texte dans sa version initiale modifiée d'amendements

Toutes les étapes parlementaires doivent donc tenir en cinquante jours : l'examen à l'Assemblée, celui au Sénat, puis celui en commission mixte paritaire ou CMP (prévu la semaine du 13 mars), laquelle est censée aboutir à un accord. Le texte issu de cet accord retournerait ensuite à l'Assemblée et au Sénat pour une éventuelle adoption définitive. Si la CMP ne parvenait pas à un

accord, le projet ferait une nouvelle navette entre les deux chambres, enserrée aussi dans le calendrier contraint.

Autre particularisme du moment : l'Assemblée nationale n'ayant pas statué, c'est la version initiale de la réforme, modifiée par des amendements votés et acceptés par l'exécutif, qui arrive devant le Sénat. Ainsi, bien que l'article 2, créant un « index seniors », ait été supprimé par les députés, il sera débattu par les sénateurs, avec l'amendement étendant l'index aux entreprises de plus de 50 employés. Le texte comprend aussi l'amendement Ferracci, qui porte sur la possibilité de remettre sur la table d'ici un an une réforme des retraites sur la base d'un régime universel...

Élie Hiesse



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



Priorité de réembauche et prescription

La prescription de la priorité de réembauchage dépend-elle de la rupture du contrat de travail ou de l'exécution du contrat de travail?

Un salarié est embauché en 2009 en qualité d'ingénieur. Il est licencié pour motif économique le 31 juillet 2014 et il adhère au contrat de sécurisation professionnelle le 7 août 2014.

Il demande à bénéficier de la priorité de réembauche le 13 août 2014.

Le 19 janvier 2016 il saisit le conseil de prud'hommes en contestation de la violation de l'obligation de la priorité de réembauche par l'employeur.

L'employeur sollicite l'irrecevabilité de la demande en raison de la prescription d'un an attachée à la rupture du contrat de travail et plus spécifiquement à l'article L 1233-67 sur le contrat de sécurisation professionnelle.

La cour d'appel rejette la demande de l'employeur.

La Cour de cassation confirme l'arrêt d'appel. Si la prescription d'un an est applicable à la rupture du contrat de travail lorsque le salarié adhère à un contrat de sécurisation professionnelle, la contestation du salarié fondée sur le non-respect de la priorité de réembauche est liée, quant à elle, à l'exécution du contrat de travail et se prescrit donc par deux ans à compter de la date à laquelle la priorité a cessé, soit à l'expiration du délai d'un an à compter de la rupture du contrat de travail, en vertu de l'article L 1471-1 du Code du travail :

« Il en résulte que l'action fondée sur le non-respect par l'employeur de la priorité de réembauche, qui n'est pas liée à la contestation de la rupture du contrat de travail résultant de l'adhésion au contrat de sécurisation professionnelle, soumise au délai de prescription de l'article L 1233-67 du Code du travail, mais à l'exécution du contrat de travail, relève de la prescription de l'article L 1471-1 du même code. » (Cass. soc., 1^{er} février 2023, n°21-12485).

La priorité de réembauche fait survivre fictivement le lien entre employeur et salarié...

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 1471-1 du Code du travail dispose :

« Toute action portant sur l'exécution du contrat de travail se prescrit par deux ans à compter du jour où celui qui l'exerce a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant d'exercer son droit.

Toute action portant sur la rupture du contrat de travail se prescrit par douze mois à compter de la notification de la rupture.

(...). »

L'article L 1233-67 du Code du travail dispose quant à lui :

« L'adhésion du salarié au contrat de sécurisation professionnelle emporte rupture du contrat de travail. Toute contestation portant sur la rupture du contrat de travail ou son motif se prescrit par douze mois à compter de l'adhésion au contrat de sécurisation professionnelle. Ce délai n'est opposable au salarié que s'il en a été fait mention dans la proposition de contrat de sécurisation professionnelle.

(...). »

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux InFOjuridiques. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.



Abonnez-vous :

<https://frama.link/InFOjuridique>

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique



ma retraite

avec **FO**

Le financement des retraites est au bord du gouffre clame l'exécutif.

Or, ses assertions tentant de légitimer l'urgence à agir, en imposant aux travailleurs une réforme injuste et brutale, sont battues en brèche par nombre d'économistes et de spécialistes de la protection sociale. Quant au projet, il ne dit mot des paramètres au cœur du financement des retraites : l'emploi et les salaires. Or, explique FO de longue date, développer l'emploi, pérenne, et augmenter les salaires permettrait d'apporter des recettes supplémentaires au système de retraite. Mais les délocalisations se poursuivent, y compris par les entreprises ayant bénéficié d'aides publiques et sans contreparties. Le recours massif aux contrats précaires se poursuit aussi. Le patronat ne lâche que des hausses salariales limitées. Les entreprises se séparent toujours autant de leurs salariés seniors.

Se perpétue plus que jamais la politique d'exonérations au nom de la baisse du coût du travail...

Sciemment, le projet, qui ne sollicite aucunement les entreprises, ne remet pas en cause ces dérives qui cependant privent de recettes les comptes sociaux, le système de retraite notamment.

Tour d'horizon.



Retraites :
la clé de leur financement,
c'est l'emploi et les salaires

Retraites : la clé de leur financement

Augmenter les salaires : une solution autant qu'une nécessité

Pour assurer le financement du système des retraites, et de meilleures pensions, l'une des premières solutions réside dans la hausse du niveau des salaires. Mécaniquement, cela augmenterait les cotisations sociales, soit la part du salaire versée directement par l'employeur aux caisses de Sécurité sociale pour financer la protection sociale et ses diverses prestations, dont les pensions de retraite. Sauf que – et FO le dénonce de longue date – une tendance inverse est à l'œuvre, qui freine les augmentations salariales. Elle est portée par le développement en entreprise de mécanismes d'intéressement exonérés de cotisations sociales et/ou de primes annuelles désocialisées et défiscalisées. Lesquelles sont ancrées dans le paysage depuis 2019. Qu'on les appelle « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » ou, depuis juillet, « prime de partage de la valeur ». Dans une étude parue en 2020, l'Insee a pointé la minoration immédiate des hausses de salaire intervenues en 2019 et l'expliquait

par le versement de cette prime. « Les établissements auraient sans doute versé, sous une forme différente, au moins une partie du montant de cette prime en l'absence de cette mesure », constatait l'Insee.

Baisse de 2,2% du SMB en 2022

Le retour de l'inflation, qui se maintient à un niveau très élevé, n'inverse pas cette tendance des employeurs à vouloir contenir les hausses de salaire. L'augmentation générale des prix des biens et des services contribue surtout à la hausse du Smic, révèle le service statistique du ministère du Travail dans une étude parue le 9 février. S'il constate effectivement en 2022 dans le secteur privé une progression du salaire mensuel de base (SMB) ou salaire brut (c'est-à-dire avant déduction des cotisations sociales), cette hausse des salaires ne compense pas celle des prix à la consommation. Loin s'en faut, et l'explosion depuis des mois des conflits salariaux en témoigne!

Lorsqu'elle est rapportée à l'inflation (+6% en 2022), et calculée en euros constants, la hausse constatée du SMB sur l'année (+3,8%) se transforme en une baisse de 2,2%. C'est mathématique. Dans le détail, en 2022, le SMB a régressé de 1,4% pour les ouvriers, de 1,7% pour les employés, de 2,8% pour les professions intermédiaires et de 3,1% pour les cadres.

Élie Hiesse



PHOTO UDFO 84

Recul de l'âge de départ : impact coûteux

Cohésion, minima sociaux, invalidité, arrêt maladie... Près d'un travailleur sur deux qui part à la retraite n'est déjà plus en emploi. Reporter de deux ans l'âge de départ ne ferait qu'amplifier ce phénomène et transférer une partie des dépenses de la branche vieillesse vers les caisses des organismes sociaux.

C'est ce que démontrent deux études commandées par le Comité d'orientation des retraites (COR) en janvier 2022. Un recul de l'âge de départ de 62 à 64 ans aurait ainsi entraîné en 2019 (données disponibles les plus récentes), selon une note de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation

ment, c'est l'emploi et les salaires

Développer l'emploi de qualité, moteur puissant pour les recettes

La meilleure manière d'augmenter les recettes du système de retraite est de développer l'emploi pérenne (en CDI et à plein temps). Non seulement, pour les salariés, c'est la possibilité de progresser dans la carrière, donc de voir leur salaire croître, mais aussi, pour les comptes sociaux, c'est la solution pour être alimentés par un volume plus important de recettes, apportées par les

cotisations. Or, pour l'instant, si le chômage (de catégorie A) est sur une phase descendante, reste le problème de la qualité des emplois.

Alerte sur les créations d'emplois

Sur les vingt dernières années, on a vu en effet se développer l'emploi en contrat court, et même très court. Alors que les contrats de moins d'un mois représentaient 57% des CDD en 2001, en 2017 ils constituaient 83% de cette catégorie. Et si ceux d'une seule journée représentaient 8% des CDD en 2001, ils en représentaient 30% en 2017. Le phénomène est bien sûr favorisé par l'exonération de cotisations sur les bas salaires pour les employeurs et la multiplication des recours au CDD d'usage depuis le début des années 2000. Et nombre de salariés enchaînent les contrats courts : parmi eux, 70% travaillent auprès du même employeur trois mois plus tard. À noter que 17% de ceux cantonnés dans des contrats courts vivent sous le seuil de

pauvreté contre 15% des salariés en CDD et 8% des personnes en emploi stable.

Les calculs officiels sur le chômage laissent sur le côté quelque 2,4 millions de travailleurs subissant une activité réduite. Et cette précarité de l'emploi signifie de moindres cotisations, donc moins de recettes allant au système de protection sociale. De son côté, l'Insee vient d'alerter sur un coup d'arrêt dans les créations d'emplois fin 2022, après sept trimestres de hausse, et des déclarations d'embauche en baisse de 2,3%. Ce qui pose la question de l'évolution de l'emploi en 2023. La création de France travail sera-t-elle en mesure de remédier à la situation? Jusqu'à présent l'attention est portée sur le rapprochement des chômeurs de l'offre d'emploi, et non sur une amélioration de la qualité des offres. Est attendu également l'impact d'une mesure, entrée en vigueur en septembre 2022, celle du bonus-malus permettant de diminuer le taux de contribution à l'Assurance chômage des entreprises qui ont le moins recours aux contrats courts...

Sandra Déraillot



PHOTO: UDF066

Le point de départ : Les enjeux pour les organismes sociaux

et des statistiques (Drees), une augmentation de près de 3,6 milliards d'euros des dépenses de prestations sociales (pensions d'invalidité, minima sociaux, indemnités journalières de Sécurité sociale, rentes d'accidents du travail...). Et cela s'entend hors retraite et Assurance chômage. L'organisme anticipait notamment 160 000 nouveaux bénéficiaires de pensions d'invalidité, pour un montant de 1,8 milliard d'euros.

Augmentation du chômage

Quant à l'Assurance chômage, elle aurait dû faire face, toujours en 2019,

à une hausse de 1,3 milliard d'euros des dépenses d'allocation de retour à l'emploi (ARE et AREF) pour 84 000 bénéficiaires supplémentaires, selon une note de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). Et encore cette estimation est-elle sous-évaluée car elle repose sur un marché du travail « stabilisé », sans tenir compte de potentiels effets à court terme de la réforme. Or une étude du Trésor de 2016 pointe, en cas de recul de l'âge de départ en retraite, le risque d'une « augmentation du chômage à court-moyen terme du fait d'une augmentation plus

rapide de la population active que de l'emploi ».

Comme le rappelle le COR, la France possède le plus faible taux d'emploi des 60-64 ans des pays de l'OCDE, à 34,7%. La Première ministre Élisabeth Borne avait, lors de la présentation du projet de réforme le 10 janvier, enjoint les entreprises à faire « leur place aux personnes proches de la retraite et veiller à une meilleure qualité de vie au travail ». Le seul outil prévu, la création d'un « index senior », qui mettait peu de pression sur les entreprises, a été rejeté par les députés le 14 février.

Clarisse Josselin

Ces exonérations qui font mal à notre Sécu

Le 21 février, Emmanuel Macron, en visite matinale à Rungis, déclarait vouloir un « débat sur le travail ». Cela sans évoquer une remise en question de la politique de baisse du « coût du travail » débutée, depuis les années 1990, par les mesures Balladur. Avant que beaucoup d'autres ne suivent (mesures Fillon, CICE...). « Il existe aujourd'hui trente-cinq ou trente-six mécanismes différents d'exonération de cotisations de sécurité sociale », indiquait déjà le Sénat... il y a vingt ans. Or, cette baisse du coût du travail, recherchée par tous les exécutifs au nom du développement de l'emploi et de la compétitivité des entreprises, renvoie directement au financement de la protection sociale. À ses ressources. Et bien sûr à la participation des employeurs dans le cadre des revenus d'activité.

La part employeur de plus en plus faible

Dans son étude publiée en février 2022, la direction de la Sécurité sociale décrit la situation. Pour les salaires au Smic, « la part des cotisations employeurs dans le coût du travail a ainsi fortement baissé, de 30% en 1991 à 6% en 2022 ». Et l'étude de souligner « la forte baisse des cotisations employeur (-77 points depuis 1991) sous l'effet des allégements successifs appliqués depuis 1993 ». De fait, « le coût réel du travail au niveau du Smic a progressé de 6 points quand le Smic brut a crû de 41 points entre 1991 et 2022 ». Et encore, « en 2022, le taux effectif de

cotisation employeur s'établit à 6,9%, dont 1,6% sur le champ des prélèvements de sécurité sociale et 5,25% sur les autres contributions ». Et cette baisse de la part employeur se retrouve pour des salaires plus élevés. Ainsi pour « 1 PASS » (plafond annuel de la Sécurité sociale), « le taux effectif de cotisation employeur au niveau du PASS s'établit à 23,1% en 2022. En l'absence de taux réduits il aurait été de 30,9% ». Tout est dit. Il faut parvenir à 2PASS pour observer une hausse, légère, dans le temps de la part des cotisations employeur. Rien qu'en 2021, les allègements généraux de cotisations sociales patronales représentaient 51 milliards d'euros. Même avec une compensation partielle de l'État, pour la Sécurité sociale, le manque à gagner est énorme en termes de recettes. Et c'est sans compter les risques que représente la fiscalisation des ressources de la Sécu. Autant dire le risque d'étatisation.

Si les cotisations représentent encore 58%, la CSG et d'autres impôts et taxes pèsent déjà au total 38%. « Cette évolution répond à la nécessité de ne pas faire peser le financement de la Sécurité sociale sur les seuls revenus d'activité », indique le gouvernement. Et le patronat, qui y participe de moins en moins, s'en trouve ravi. Mais pas les travailleurs, qui n'acceptent pas de payer la facture par une réduction de leurs droits via une réforme des retraites, cela en conséquence d'une politique qui impacte les comptes sociaux.

Valérie Forgeront

Délocalisations : la saignée d'emplois continue

À rebours des grands discours du gouvernement sur la nécessaire réindustrialisation de la France, en l'absence de sanctions, les entreprises peuvent continuer à délocaliser leur production en toute impunité. Ainsi, l'équipementier aéronautique Latécoère a présenté fin janvier en CSE un plan de réorganisation qui prévoit que les machines de « l'usine du futur » de Toulouse-Montredon, inaugurée en grande pompe en 2018, seront expédiées au Mexique et en République tchèque. Le site de Labège sera fermé et une partie de sa production transférée en Tunisie. Une centaine d'emplois sont menacés.

Chez Schneider Electric, le syndicat FO, prenant appui sur une expertise commandée par le CSE central, dénonce la délocalisation programmée « d'un million d'heures de travail » vers l'Europe de l'Est d'ici à

2025. Il déplore « le manque de transparence de la direction, qui ne présente pas les véritables orientations stratégiques du groupe en France ». À l'appel de FO, un rassemblement était organisé le 16 février devant le siège de Rueil pour dénoncer une « stratégie destructrice d'emplois » et exiger des réponses de la direction.

2,2 millions d'emplois perdus en quarante ans

« Ces nouvelles délocalisations sont inacceptables, surtout quand elles sont décidées au motif d'une "nécessaire" réduction des coûts imposée par les crises successives », dénonce la fédération FO-Métaux à propos de Latécoère. Elle pointe aussi la responsabilité des pouvoirs publics dans ce domaine. « Le Fabriqué en France

et la réindustrialisation de notre pays ne sauraient être que des mots là où l'action est plus que primordiale », ajoute-t-elle.

FO revendique de longue date le conditionnement des aides publiques à l'arrêt des licenciements et au maintien des activités sous peine d'un remboursement de ces aides. Or Latécoère, rachetée en 2019 par un fonds américain, avait largement bénéficié d'aides publiques pour l'ouverture de l'usine de Montredon, notamment 5,4 millions d'euros de subventions de l'État.

Depuis 1980, les branches industrielles ont perdu près de la moitié de leurs effectifs, soit 2,2 millions d'emplois selon un rapport de France Stratégie de 2020. Le secteur industriel ne contribuait plus, en 2021, qu'à 13,1% du PIB de la France.

Clarisse Josselin



Paris, le 14 février 2023

Mesdames, Messieurs les Député-e-s, Sénatrices et les Sénateurs,

L'intersyndicale constituée depuis juillet 2022, et profondément unie dans le rejet du projet de réforme des retraites, souhaite vous interpeller de façon très solennelle et grave sur la crise politique et sociale que traverse actuellement notre pays, en raison de l'entêtement incompréhensible du gouvernement.

Il n'est jamais inutile de répéter les raisons de la colère. Les arguments portés par l'intersyndicale sont solides, justes. Aujourd'hui, ils sont repris par l'immense majorité des médias, des expertes et experts. Ils ont convaincu l'opinion publique et ne peuvent, Mesdames, Messieurs les Député-e-s, Sénatrices et les Sénateurs, avoir échappé à votre sagacité.

Notre système de retraites par répartition auquel nous sommes très attachés n'est pas menacé et l'exécutif dramatise la situation de manière caricaturale. En effet, il intègre notamment à ses calculs, le poids des pensions des fonctionnaires sous financé par l'Etat, ce qui est une hérésie. L'objectif est de faire une réforme budgétaire en ne sollicitant que les efforts des travailleurs, sans jamais remettre en cause les aides aux entreprises sans aucune contrepartie, la baisse permanente des impôts sur les entreprises, le renoncement à la lutte contre l'optimisation fiscale ou encore la course à l'extravagance financière qui déséquilibre chaque jour un peu plus la répartition des richesses.

Cette présentation caricaturale d'un besoin urgent de réforme du système des retraites se pare d'intentions nobles, toutes plus fausses les unes que les autres. Ce projet serait ainsi, selon le gouvernement, une réforme de justice sociale favorable aux femmes, aux petits revenus et permettant une avancée notoire avec un minimum vieillesse porté à 1200 euros...

La vérité est toute autre. Les femmes comptent parmi les grandes victimes de cette réforme avec l'annulation de l'effet bonificateur des maternités, les travailleurs et travailleuses ayant commencé à travailler tôt vont travailler encore davantage et seule une petite partie des retraité.e.s sera concernée par la mesure des 1200 euros mensuels. Le reste des mesures d'accompagnement de la disposition phare du recul de l'âge et de l'accélération de la réforme Touraine, ne sont que des tentatives d'amortissement des conséquences de cette disposition injuste.

La chance et le drame du pays c'est que les citoyennes et citoyens, salarié.e.s, et fonctionnaires se sont aperçus des contre-vérités, en même temps qu'ils ne se découvraient aucune appétence pour travailler dans des organisations où ils se sentent très souvent indésirables dès 55 ans.

C'est une chance parce qu'ils le manifestent, dans des cortèges d'une importance inédite à Paris et en Province, par la signature d'une pétition ayant reçu à ce jour un million de signatures, par des réponses aux nombreux sondages témoignant chaque semaine davantage du rejet massif par la population de cette réforme.

C'est un drame parce que le gouvernement reste sourd à une argumentation technique solide, ancrée dans la réalité du travail. Le gouvernement reste sourd à cette volonté populaire et l'incompréhension a laissé place à l'indignation, ainsi qu'à la colère dans un contexte d'après-pandémie, de guerre en Europe, de baisse du pouvoir d'achat et de crainte généralisée pour l'avenir.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames, Messieurs les Député-e-s, Sénatrices et les Sénateurs, l'intersyndicale se tourne vers vous, la représentation nationale. Nous sommes persuadés que jamais vous n'aurez une occasion plus belle de prouver que votre travail consiste à relayer dans l'Hémicycle les aspirations des citoyennes et citoyens, qu'en vous opposant à cette réforme.

Il ne s'agit pas seulement d'empêcher l'adoption et la mise en place d'un dispositif injuste, il s'agit également de redonner à la Nation, confiance dans la réalité et la vigueur de sa démocratie et de maintenir une cohésion sociale menacée.

Nous vous demandons donc solennellement de voter le rejet de ce projet de loi et plus particulièrement son article 7. Nos représentantes et représentants sont, si vous le pensez utile, disponibles pour vous rencontrer et vous exposer nos positions argumentées et vous convaincre.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Député-e-s, Sénatrices et les Sénateurs, nos salutations démocratiques.

L'intersyndicale.

Plateformes : la directive européenne en faveur du salariat des travailleurs est sur le bon chemin

La proposition de directive européenne consacrée à l'amélioration de la situation des travailleurs des plateformes poursuit son chemin. Le texte, qui doit à présent passer le cap du Conseil de l'Union européenne, crée une présomption de salariat.



© F. BLANC

des plateformes, représente un espoir... La précédente présidence (tchèque) avait quant à elle tenté de relever le seuil de déclenchement de la présomption légale de salariat de deux critères sur cinq à trois sur sept. Et l'actuelle présidence (suédoise) s'interroge encore sur l'impact de ces critères, craignant qu'ils mènent à la requalification de trop nombreux travailleurs indépendants.

Sandra Déraillot

Les Danois mobilisés contre l'abolition d'un jour férié

Entre 40 000 et 50 000 Danois sont descendus dans la rue le 5 février pour protester contre la suppression d'un jour férié et déjà 470 000 ont signé une pétition portant le même objectif. Le syndicat FH, qui réunit 1,3 million d'adhérents (sur une population active de 3 millions de personnes), appelait à cette mobilisation. « Ne touchez pas à nos jours fériés », ou encore « Dites non à la guerre », tels étaient les slogans émaillant la manifestation. En effet, la suppression d'un jour férié vise à augmenter le budget de la défense à 2% du PIB d'ici 2030. Les syndicats s'y opposent et soulignent que travailler un jour de plus enfreint les conventions salariales collectives. Pour les travailleurs, il est nécessaire de conserver le « temps de récupérer, de se ressourcer », et aussi les moyens « de pouvoir payer ses factures ». Supprimer un jour férié abolirait en effet les avantages salariaux liés au travail dans certains secteurs ce jour-là.

S. D.

Le Parlement européen a adopté la proposition de directive visant à améliorer les conditions de travail des travailleurs des plateformes. Le texte, proposé par la Commission européenne en décembre 2021, établit une présomption légale de salariat. Il dispose qu'en cas de litige c'est à l'entreprise de prouver que le travailleur n'est pas son employé. Pour cela cinq critères sont définis : l'imposition des niveaux de rémunération, la supervision à distance des prestations, l'impossibilité pour les employés de choisir leurs horaires ou de refuser une mission, le port d'uniforme et l'interdiction de travailler pour d'autres entreprises. La réunion de deux de ces critères suffira à considérer l'entreprise comme un employeur qui doit se soumettre aux obligations du droit du travail relevant de chaque pays.

La Confédération européenne des syndicats (CES) se mobilise depuis 2017 pour tenter d'améliorer la situation des livreurs à vélo et conducteurs de VTC

qui font le succès des applications de la nouvelle économie.

Éviter la création d'un statut tiers

« Ce qui nous satisfait c'est que le texte modifié par le Parlement peut permettre d'éviter la création d'un statut tiers, entre le salariat et l'auto-entreprise, souligne Branislav Rugani, secrétaire confédéral au secteur international. Si le texte tient jusqu'au bout, tout le reste (négociations salariales, salaire minimum, amélioration des conditions de travail...) va en découler. » Reste à faire adopter le texte par le Conseil de l'Union européenne, constitué de ministres de chaque État membre. « C'est loin d'être gagné, poursuit Branislav Rugani. Et nous allons mettre la pression sur le gouvernement français. » L'arrivée (en juillet 2023) à la présidence européenne de l'Espagne, qui a adopté en 2020 une loi obligeant à salarier les travailleurs

Retraites : d'autres solutions...



Hélène Fauvel, secrétaire confédérale chargée du secteur de l'économie et du service public.

Le projet de réforme des retraites du gouvernement repose exclusivement sur des efforts demandés aux travailleurs. D'autres solutions étaient pourtant possibles.

Il aurait fallu pour cela que le gouvernement analyse objectivement les effets de sa politique économique centrée exclusivement sur l'offre. Il faudrait donc qu'il admette avoir asséché les recettes du régime général à grand renfort d'exonération des cotisations patronales et baissé les impôts de production dans des proportions significatives.

Il ose au contraire déclarer que la réforme procurerait 18 milliards de recettes annuelles supplémentaires pour les retraites, quand, parallèlement,

il creuse un trou supplémentaire de 18 milliards annuels dans le budget de l'État en supprimant la CVAE (cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises).

L'État compense partiellement les exonérations de cotisations accordées aux employeurs. Mais qui en a décidé ainsi? Ce ne sont pas les travailleurs qui, depuis, paient leur protection sociale à la fois en tant que cotisants mais aussi en tant que contribuables puisque c'est le produit de leur impôt qui alimente le budget de l'État. Pourtant, le gouvernement, pour justifier une réforme pesant sur les seuls travailleurs, joue les vierges effarouchées en rappelant que la retraite a été conçue comme du salaire différé et va jusqu'à convoquer les mânes des pères fondateurs de la Sécurité sociale dans l'hémicycle. Pour mémoire, cela les a moins gênés, malgré nos protestations, au moment de la bascule d'une partie des cotisations vers la contribution sociale généralisée (CSG) qui, comme son nom l'indique, est un impôt.

Sur la seule année 2021, les aides publiques aux entreprises se sont élevées à 257 milliards d'euros dont 51 milliards d'allègements généraux de cotisations sociales patronales. En outre, les dépenses fiscales (allègements d'impôts) dites déclassées, dont les deux principales mesures concernent

le régime « filles mères » et le régime « d'intégration fiscale », se sont élevées, toujours en 2021, à 45 milliards au titre du seul impôt sur les sociétés. Compte tenu de la spécificité de ces mesures, elles s'adressent principalement aux grandes entreprises. Une partie de ces aides découle certes de l'aide spécifique Covid, mais l'État accorde en moyenne chaque année 150 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises sans contrepartie ni conditionnalité.

De même, alors qu'aucun rapport sur le sujet n'a réussi à démontrer d'effet significatif sur l'emploi et l'économie lié à la diminution de l'impôt sur le capital, le gouvernement continue dans sa logique dogmatique. Alors que l'impôt est de moins en moins progressif, c'est désormais un « gros mot ». C'est pourtant un des moyens d'augmenter les recettes disponibles sans pénaliser les seuls travailleurs.

Supprimer le prélèvement libératoire sur les revenus de capitaux mobiliers en les intégrant dans l'assiette de l'impôt sur le revenu et conditionner les aides publiques aux entreprises à leur efficacité économique et sociale peuvent constituer d'autres solutions. C'est donc bien une question de choix politique et pas seulement de démographie.



Secteur de l'économie et du service public

Commerce d'habillement : Kookaï à son tour en redressement judiciaire

La marque française accuse le coup des nombreux bouleversements touchant le prêt-à-porter. Mais, pour FO, les choix stratégiques de l'enseigne sont aussi à mettre en cause.

Pimkie, Camaïeu, Cop.Copine, André, Go Sport, San Marina..., c'est la série noire dans le commerce des chaussures et de l'habillement. Le 1^{er} février, c'est l'enseigne Kookaï qui a annoncé son placement en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Paris. Les 320 salariés des 121 boutiques de la marque sont désormais dans une incertitude douloureuse quant à l'avenir de leurs emplois. « Les salariés ont voulu faire confiance à leur employeur, même s'ils savaient que l'entreprise n'était pas en bonne posture », confie Audrey Ricci,

secrétaire fédérale adjointe à la FEC-FO, section commerce.

Pour justifier sa déroute, l'entreprise pointe les « difficultés économiques que rencontre le secteur du prêt-à-porter en Europe, que la crise du Covid-19 n'a fait qu'accentuer ». En 2022, Kookaï affichait un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros, en hausse de 18% par rapport à 2021, mais en baisse de 25% par rapport à 2019. Hausse des coûts, concurrence de la vente en ligne et essor du commerce de seconde main : outre la pandémie, le secteur de l'habillement fait aujourd'hui face à de nombreux défis – d'autant plus qu'en raison de l'inflation forte (+6% sur l'habillement en 2022, +5% attendus en 2023), beaucoup de ménages ont déjà réduit l'achat de vêtements.

D'autres marques ont su anticiper

Mais la conjoncture ne suffit pas à justifier la débâcle de Kookaï, explique pour FO

Audrey Ricci : « La pluie, les gilets jaunes... Il y a toujours quelque chose qui ne va pas, souligne-t-elle. D'autres enseignes, comme Kiabi ou Zara, pourtant percutées par les mêmes crises, ont fait de bons choix stratégiques et financiers et survivent, parce qu'elles ont su investir dans leurs magasins et leurs équipes. » De même, souligne la militante, le turn-over important chez les salariés – cela découlant d'un type de gestion problématique des personnels – ne favorise pas le bon fonctionnement de l'entreprise et est par ailleurs coûteux, au niveau de la formation par exemple.

En cas de licenciements, si Kookaï vient à fermer ou si la reprise de l'enseigne n'est que partielle, FO se tiendra aux côtés des salariés pour obtenir le meilleur accompagnement possible, ajoute la secrétaire fédérale adjointe, qui déplore que la direction ne soit pour le moment pas dans une démarche de transparence et de coopération vis-à-vis des représentants du personnel.

Fanny Darcillon

Chaussures André : au sein de l'enseigne historique, en difficulté, c'est l'incertitude sur l'emploi

L'enseigne de chaussures, née à la fin du XIX^e siècle et qui plusieurs fois a changé de propriétaire (ayant ainsi appartenu à Spartoo puis à Vivarte), se retrouve à nouveau dans la tourmente. Le 2 février, le tribunal de commerce de Nanterre a placé en redressement judiciaire son actuel propriétaire, l'entreprise 1Monde9. André, qui compte 55 boutiques et emploie

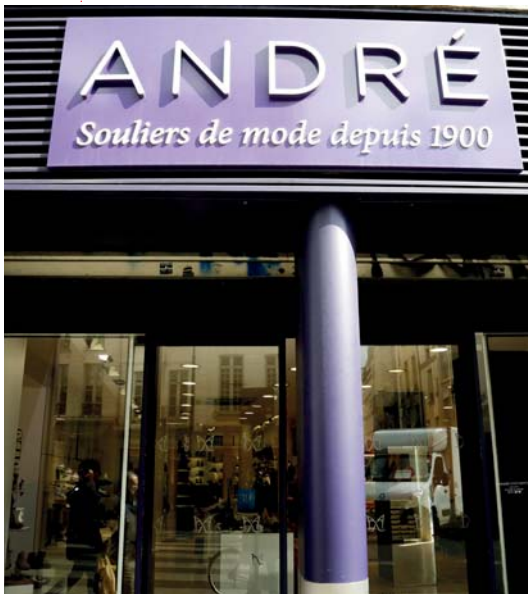
280 salariés, déclare un chiffre d'affaires annuel de près de 31 millions d'euros. « On se doutait que la situation était mauvaise, soupire Fatiha, déléguée centrale FO. Mais nous ne pensions pas que le redressement judiciaire arriverait si vite. »

La crainte d'un prochain plan social

L'entreprise 1Monde9, dont le P-DG François Freijoo avait repris l'enseigne en 2020, – réduisant alors le nombre de magasins et décidant de licenciements –, s'est déclarée en cessation de paiements le 27 janvier. Les salariés se tournent eux désormais vers le 30 mars, date de l'audience fixée par le tribunal pour « statuer s'il y a lieu sur la poursuite d'activité ».

« Ce que l'on espère, c'est que le P-DG gardera quelques boutiques pour que la marque ne disparaisse pas », indique la DSC qui prévoit d'observer le plan de François Freijoo avec une forte attention sur les questions d'emplois et de départs « s'il y en a ».

Chloé Bouvier



©DENIS/REA

Banques : des suppressions de postes malgré des bénéfices records

Comme en 2021, les grandes banques françaises ont enregistré l'an dernier des bénéfices records, qui se chiffrent en milliards d'euros. Malgré cette manne, BNP Paribas prévoit de supprimer 921 postes dans sa filiale dédiée au crédit à la consommation.

Le royaume de la banque ne semble pas souffrir de la crise, bien au contraire. BNP Paribas a ainsi annoncé le 7 février avoir enregistré en 2022 un bénéfice net record de 10,2 milliards d'euros, en hausse de 7,5% sur un an. Le groupe, qui avait déjà battu des records en 2021, prévoit de poursuivre sur sa lancée et table sur une croissance moyenne de son bénéfice de 9% par an de 2022 à 2025, soit une hausse de près de 1 milliard d'euros par an.

Mais à quel prix pour les salariés? Les syndicats de la BNP ont révélé dans la foulée que des discussions avaient démarré, portant sur la suppression de 921 postes chez BNP Paribas Personal Finance, filiale dédiée au crédit à la consommation qui emploie actuellement 5142 salariés.

« Malgré des bénéfices historiques qui succèdent à des bénéfices historiques, des entreprises comme la BNP cherchent des résultats à tout prix, dénonce Mireille Herriberly, secrétaire fédérale FO-Banques et sociétés financières à la fédération FEC-FO. Elles considèrent les salariés comme une charge et elles veulent réduire les charges. »

La direction promet que les départs



© LAURENT GRANDGUILLOTTRE

seront uniquement volontaires et non contraints. « Ce sont les annonces de la direction mais on ne sait pas ce que nous réserve l'avenir, on parle aussi de reclassements, avec une mobilité qui peut être géographique ou fonctionnelle et qui doit aussi être négociée », prévient Mireille Herriberly.

Fusion entre la Société Générale et le Crédit du Nord

Les autres enseignes ne sont pas en reste. Le Crédit Agricole affiche ainsi un bénéfice de 8,1 milliards d'euros. À la Société Générale, les comptes sont

plombés par une perte de 3,3 milliards d'euros due à un départ précipité de Russie. « Mais les résultats sont excellents quand même », estime Mireille Herriberly, qui rappelle la fusion actée depuis le 1^{er} janvier 2023 entre l'enseigne et le Crédit du Nord pour créer une nouvelle banque, SG. L'ensemble des agences doit être regroupé d'ici fin 2025. « Ça va faire très mal », ajoute-t-elle. La direction avait annoncé 3700 suppressions de postes fin 2021, une estimation sous-évaluée pour le syndicat FO qui avait alors fait part de ses craintes de 6000 suppressions.

Clarisse Josselin

Au CHU de Bordeaux, les personnels de gériatrie en grève illimitée

Quelque 95 lits sur 180 fermés depuis des mois pour cause de manque de personnel : face à un sous-effectif menaçant tant les conditions de travail des agents que l'efficacité des soins dispensés, les personnels du service de gériatrie du CHU de Bordeaux ont décidé d'une grève illimitée, effective depuis le 15 février. Un mouvement à l'appel de FO, majoritaire avec 38% des voix aux élections professionnelles. Les services de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée

et une partie des Ehpad sont également mobilisés.

Un professionnel pour un patient

« Nous demandons des moyens financiers pour fidéliser les personnels de nuit, une meilleure écoute et une meilleure protection des professionnels, et l'augmentation des ratios patients/soignants », énumère Pascal Gaubert, secrétaire général du syndicat FO du CHU. La nécessité

– toutes professions confondues – d'un agent pour un patient très malade ou très dépendant : « Cet objectif, ce n'est pas nous qui l'avons inventé, souligne David Vasseur pour le groupement départemental FO-Santé de Gironde. C'est celui du plan grand âge de 2007. Et l'on revendique depuis des années des effectifs à la hauteur des besoins. » Sans réponse forte de la part des décideurs, le cercle vicieux entre absentéisme et conditions de travail dégradées ne pourra qu'empirer, rappelle FO.

Fanny Darcillon

Éducation : FO dénonce le piège du pacte enseignant

La FNEC FP-FO, qui a quitté la table des discussions relatives au pacte enseignant, fustige une fausse augmentation des salaires conditionnée à de nouvelles missions. Elle exige une revalorisation, sans contrepartie, de la grille.

C'était une promesse de l'entre-deux-tours de l'élection présidentielle. Emmanuel Macron évoquait une hausse des salaires des enseignants, à hauteur de 10%. Mais... cette augmentation prendrait forme dans un pacte portant la contrepartie de davantage de missions pour ces personnels. Alors que se sont ouvertes le 31 janvier les discussions sur les revalorisations de salaires, FO a quitté la table. « Cette revalorisation n'en sera pas une puisqu'elle se fera dans le cadre du pacte. Nous exigeons une revalorisation de la grille pour tous les enseignants », indique Christophe Lalande, secrétaire fédéral de la FNEC FP-FO. Selon le ministre de l'Éducation Pap Ndiaye, interviewé par France Inter,

ce pacte conduirait à réhausser de 10% le salaire moyen, estimé ainsi à 3640 euros brut pour 72 heures annuelles supplémentaires de travail.

Un outil d'individualisation des carrières

Parmi les missions supplémentaires évoquées, dont certaines sont déjà effectuées par les professeurs mais pas toujours rémunérées, il y aurait la coordination de discipline ou les missions de « référents ». D'autres relèveraient de l'application de mesures découlant de diverses annonces faites par l'exécutif, tels des remplacements de « courte durée », des cours à assurer pendant les vacances, l'intervention de professeurs

des écoles en classe de 6^e — ce qui fait craindre un pas vers la création d'un corps unique —, ou encore la participation à la mise en œuvre de projets issus du Conseil national de la refondation. « À travers le pacte, les concertations CNR et les fonds d'innovation pédagogique, le ministre vise à accélérer la territorialisation de l'École et la remise en cause des statuts », dénonce la fédération FO. « Ce pacte est un outil politique d'individualisation des carrières, comme on le voit actuellement dans le privé. C'est une marche vers la privatisation du système scolaire, un piège pour les collègues précarisés afin qu'ils acceptent », affirme Christophe Lalande.

Chloé Bouvier

Chez Pôle emploi, FO tire la sonnette d'alarme sur la sécurité des agents

Deux syndicats, dont FO, ont déclenché un droit d'alerte pour danger grave et imminent chez Pôle emploi. Entre 2019 et 2021, les fiches de signalement pour agression ont augmenté de 39% en moyenne au niveau national, comme le montre un état des lieux de la commission santé et sécurité. « Et cette augmentation ne concerne pas que des agressions en agence », précise Natalia Jourdin, déléguée syndicale centrale FO-Pôle emploi. Les agressions verbales au téléphone présentent une augmentation de 72% et constituent 30% des fiches de signalement. »

Les réformes exacerbent les tensions

Insultes, menaces (y compris de mort) et incivilités portent atteinte à la santé physique ou psychique des salariés de Pôle emploi. Les réformes semblent les premières responsables de ces tensions car elles « réduisent drastiquement voire excluent de l'indemnisation un nombre conséquent de chômeurs ». Les syndicats observent que, malgré le meurtre d'une conseillère à Valence en 2021 puis une tentative de meurtre d'un autre agent à Lille en 2022, la direction n'a pas pris la mesure du risque pesant sur les équipes, ni mis en place les mesures



de prévention adéquates. « Pôle emploi se focalise sur des mesures curatives (vidéosurveillance, intervention de police, éloignement de l'agresseur...) alors qu'il faut intervenir en amont », explique Natalia Jourdin.

Sandra Déraillot

Les grandes grèves du XX^e siècle... et du XXI^e!

Deux dates demeurent irrémédiablement liées aux grands mouvements de grèves : 1936 et 1968. Mais il existe bien d'autres temps forts de la contestation sociale.



Manifestation contre le plan Juppé en 1995. Photo : G. Ducrot

Le premier grand mouvement du XX^e siècle est sans conteste celui de 1936. Le 3 mai, le Front populaire gagne largement les élections. Mais, constitutionnellement, Léon Blum doit attendre un mois. Les ouvriers de Bréguet et Latécoère n'attendront pas car leurs dirigeants syndicaux venaient d'être licenciés pour avoir fait grève à l'occasion du 1^{er} Mai. Les 11 et 12 mai, les deux usines d'aviation sont occupées, une première dans l'histoire du mouvement ouvrier français. Début juin le pays compte 6 millions de grévistes. Ce fut un des plus grands succès de la classe ouvrière. En avril 1947, FO n'existe pas encore mais les militants sont déjà regroupés autour des « Amis de Force Ouvrière ». Le PCF, qui contrôle la CGT, participe encore au gouvernement et impose une politique d'austérité en collaboration avec le patronat. Le 26 avril, à l'appel notamment des « Amis de FO », les salariés de Renault se mettent en grève, rejoints rapidement par des milliers d'ouvriers. Ils obtiendront l'augmentation de salaire demandée. Deux ans plus tard, la CGT-FO est née. C'est elle et elle seule qui lance, le 25 novembre 1949, la grève

interprofessionnelle pour obtenir l'ouverture de discussions sur les conventions collectives. Pour un coup d'essai, c'est un coup de maître. Le 11 février 1950, la loi sur les conventions collectives est votée. En 1963, avec des salaires bloqués depuis 1957, la colère monte dans les mines. Le 29 janvier, la Fédération FO des Mineurs lance un appel à la grève générale. La CGT rejoint le mouvement du bout des doigts. Le gouvernement réquisitionne les mineurs. Il se heurtera à l'inflexibilité de l'intersyndicale. Le 4 avril il accorde une augmentation des salaires de 11%.

Des réponses d'ampleur à l'attaque des droits

En 1968, alors que le pays connaît une prospérité inégalée, la répartition des richesses reste bloquée par le patronat. Fin mars les universités s'agitent. Fin avril, des grèves dures commencent en province. En mai, le mouvement prend de l'ampleur. Dans les usines et les bureaux ce sont souvent des militants FO qui sont à l'origine des occupations. Le 13 mai, on compte 2 millions de manifestants en France. Le 22 mai, le pays compte

8 millions de grévistes, deux de plus qu'en 1936, pour finir à la fin du mois à quasi 10 millions. Le pouvoir cédera. En novembre-décembre 1995, c'est le « plan Juppé » sur les retraites et la Sécurité sociale qui va fédérer les mécontentements dans un mouvement de grande ampleur. FO lance la grève et en est le fer de lance pendant deux mois. Après être resté « droit dans ses bottes », le Premier ministre doit retirer son projet. D'autres attaques sur les retraites suivront, en 2003 ou encore en 2010. Plus récemment, le rassemblement organisé par FO le 21 septembre 2019 sonne le début d'un nouveau combat syndical contre un projet dévastateur de réforme des retraites. Des mois de lutte, des millions de manifestants et de grévistes sur tout le territoire. Le projet est suspendu en mars 2020 puis abandonné. Mais l'exécutif a présenté son nouveau projet le 10 janvier dernier. Tout autant dévastateur de droits. La réponse ne s'est pas fait attendre. Depuis le 19 janvier, par des grèves et des manifestations, les travailleurs luttent, avec FO et dans l'intersyndicale, pour le retrait de cette réforme.

Christophe Chiclet

Alain-Éric : « Les gens partent usés par une vie au Smic »

Alain-Éric Pappageorgiou, 44 ans, est contrôleur qualité et délégué FO chez Fiducial. Il se bat pour que les agents de sécurité privée, aux conditions de travail difficiles, puissent vivre plus dignement. Il est donc farouchement opposé à la réforme des retraites.

Alain-Éric a grandi à Limay, dans les Yvelines. Son premier emploi c'était à 20 ans, un contrat jeune à l'usine Renault de Flins. Mais il ne se voyait pas passer sa vie à la chaîne. Après une période d'intérim, un ami lui propose de devenir agent de sécurité privée. « C'était en 2004, à l'époque le métier n'était pas du tout encadré, on cherchait juste des gros bras », explique ce pratiquant de kick-boxing, aujourd'hui ceinture noire. Son premier employeur le toise des pieds à la tête, lui demande sa taille, son poids, son tour d'épaules... et l'embauche. Le métier n'a commencé à être réglementé qu'en 2009, avec l'arrivée de la carte professionnelle. « Aujourd'hui on travaille avec la tête », sourit-il.

Au fil des années, Alain-Éric multiplie les expériences, vigile, portier, maître-chien, agent de sécurité incendie, chef d'équipe... Il apprécie le contact humain et se sent utile en sécurisant les gens. Il est désormais contrôleur qualité chez Fiducial, deuxième acteur français de la sécurité privée. « Je passe voir les équipes sur le terrain et je m'assure que tout va bien », explique-t-il. Son périmètre d'intervention est vaste, toute l'Île-de-France et la Normandie. Il travaille de nuit, douze heures d'affilée, deux à quatre fois par semaine suivant les plannings.

« C'est dur le travail de nuit, on a tous des troubles du sommeil, on est déca-lés, on récupère moins bien », admet-il. Lui tient grâce au café et aux vitamines, mais ne se voit pas suivre ce rythme sur le long terme.

Dans la branche, le travail de nuit n'est majoré qu'à 10%, comme le dimanche. Seuls les jours fériés sont payés double. Et le premier niveau de la grille salariale est inférieur au Smic. « Beaucoup d'agents cumulent deux emplois pour s'en sortir », explique-t-il. Dans les appels d'offres, le marché va toujours à l'entreprise la moins chère, et



à la fin ce sont les salariés qui en paient le prix. »

Les agents de sécurité, toujours en première ligne

Ils sont aussi nombreux à passer de longues heures debout. « On a vite mal partout, aux jambes, aux genoux, au dos », témoigne-t-il. Chez Fiducial, le CSSCT a obtenu que les salariés puissent avoir un tabouret haut durant le service. Les prestataires acceptent en général... mais pas tous.

Il y a aussi des risques d'agressions physiques et verbales. « En cas de problème, on est toujours en première ligne, notre rôle est d'apaiser la situation, mais je dis toujours à mes équipes de ne pas prendre de risques », explique le contrôleur.

Alain-Éric a participé aux cinq journées de manifestation contre la réforme des retraites. « Des salariés, évoquant la menace de travailler jusqu'à 64 ans, me

disent qu'ils ont peur de mourir au travail, de faire un malaise durant une ronde de nuit et de ne jamais se relever », relate-t-il. Il en voit déjà beaucoup être placés en inaptitude avant l'âge de la retraite. « Ils sont usés par les conditions de travail et une vie au Smic », poursuit-il.

S'il avait été attiré par FO dès son passage à l'usine de Flins, où il avait assisté à plusieurs victoires syndicales, il n'a adhéré qu'en 2019, juste avant des élections professionnelles. « J'adore le nom de FO, la force aux ouvriers », poursuit le militant. Je ne suis pas contre les patrons, mais je veux que les salariés aux bas salaires puissent vivre plus dignement, qu'il y ait un partage plus équitable des richesses. » Il assure avoir trouvé sa voie dans le syndicalisme et s'y investit à fond. Délégué syndical et membre suppléant du CSE, il a aussi été nommé conseiller prud'homal en décembre dernier et attend avec impatience de pouvoir siéger.

Clarisse Josselin



**DÈS À PRÉSENT, ON PRÉPARE
LE 7 MARS POUR
METTRE LA FRANCE À L'ARRÊT !**

